

C.U. 04525 - PV 00587/95

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	1

Nous soussigné : M. D. L. chef adjoint au commandant de la brigade,

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :
assisté du gendarme

---Le quinze mai mil neuf cent quatre vingt quinze, A zéro heure quinze, nous sommes avisé par une communication téléphonique émanant du sieur , qu'il vient d'être témoin d'un phénomène O.V.N.I, alors qu'il campait, seul, dans une pinède retirée, quartier Le Clapier, sur le territoire de la Commune de LE THORONET.-----

---Cet individu, qui semble terrorisé, précise qu'il téléphone depuis une cabine située dans le centre de l'agglomération et demande notre intervention afin de pouvoir regagner sa tente qu'il a abandonnée.-----

---Notre Commandant de Compagnie a été tenu informé du déroulement de nos investigations.-----

--- TRANSPORT * CONSTATATIONS ---
=====

---Ayant rejoint , nous l'invitons à nous conduire sur les lieux de "l'apparition". Elle se serait produite, dans une pinède isolée, quartier les clapiers, à mi-chemin des hameaux du Moutas et des Feyriers, à LE THORONET, à environ cinq kilomètres au nord du Centre de l'Agglomération. On y accède en empruntant le CD 17, en direction de LOGUES. Arrivé au lieu dit "Le pont d'Ar-yens", on tourne à gauche, juste avant de franchir le pont de la rivière Argens, puis on utilise un chemin communal en direction des Feyriers via le Moutas en parcourant une distance de trois kilomètres environ.-----

---La tente de , est implantée à flanc de côteau sur une plateforme creusée dans la roche. Une petit chemin de terre, long d'environ cinquante mètres en permet l'accès. La colline est totalement recouverte d'une pinède dont les arbres mesures, pour les plus grands, environ vingt mètres de haut. Le sol est couvert d'herbes hautes. La parcelle concernée serait la propriété de monsieur . Aucune construction n'est implantée à moins de un kilomètre et demi de là.-----

---A notre arrivée sur les lieux rien d'anormal n'est visible, aucun objet volant ou autre n'attire notre attention. Aucun phénomène quelconque ne se manifeste à nous. Précisons toutefois, qu'à travers les arbres, et dans la direction indiquée par le témoin, la pleine lune est observable. En outre une légère brume est installée. Par contre aucune trace d'atterrissage n'est visible au sol, les herbes ne présentent aucune trace de fouillage. Aucune branche ne semble endommagée (Observations confirmées le lendemain en plein jour).-----

---Mentionnons également que aurait tenté de photographier le phénomène
L'enquêteur

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 04525 - PV 00587/95

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	2

mais, selon lui, à ce moment son appareil photographique 24 X 36, automatique, de marque NIKKON, motorisé autophocus, s'est bloqué. Nous constatons ce fait, il nous est impossible de le remettre en état de marche.-----

--- E N Q U E T E ---
=====

---Un plan des lieux et un dossier photographique sont établis (Pièces 4 et 5)---

---Entendu _____, nous donne la description de l'objet volant : Il s'agit d'une sorte d'oeuf, volant A environ 1 m au dessus du sol, très brillant de couleur blanche en son centre. Il était entouré de sortes de pointes de couleur bleue très brillantes. Le centre était totalement lisse. Ses dimensions étaient d'environ 1,50 mètre de haut et de 0,50 mètre de large. Il se déplaçait sans bruit. A un moment il a gonflé alors qu'il s'approchait du témoin qui dit s'être trouvé A environ cinq à six mètres de distance. A ajoute que lorsqu'il a voulu prendre des photos de l'objet, il a ressenti, dans l'appareil photographique un choc. Pris de panique _____ s'est alors enfui. (Pièce n° 2).-----

--- nous remet un dessin dressé de sa main de l'Objet décrit. (Pièce 3)-----

---L'enquête effectuée sur le territoire de la Commune du THORONET et des Communes avoisinantes ne nous a pas permis de recueillir de témoignage concernant une autre observation de ce phénomène.-----

---Contact pris avec les autorités militaires de l'E.A.L.A.T au CANNET DES MAURES nous avons appris qu'aucun vol d'appareil militaire n'avait eu lieu le soir des faits sur la zone concernée.-----

---Précisons en outre que _____, bien que ne résidant pas sur notre circonscription est connu de notre Brigade comme étant un mystique, l'intéressé ayant fait une demande pour être admis en tant que moine, au monastère orthodoxe de SAINT MICHEL DU VAR à LORGUES (83).-----

--- C L O T U R E ---
=====

---Aucun renseignement infirmant ou confirmant les dires de _____ n'ayant été recueilli au cours de notre enquête clôturons celle-ci en état.-----

---Fait et clos _____ le 09 Juin 1995 à ~~18~~ heures.-----

L'O. P/M

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

C.U. 04525 - PV 00587/95

N° PIÈCE	N° FEUILLET
02	1

Nous-soussigné : M. D. L. chef [redacted], OPJ, adjoint au commandant de la brigade, [redacted]

Vu les articles: 16, 17 à 19 et 75 à 78 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme [redacted]

Nous trouvant [redacted], au bureau de notre unité, entendons:

[redacted] 44 ans,
né le 01/12/1950 à [redacted]

[redacted], sans profession, [redacted]

[redacted] f. cent quat
qui déclare le seiz mai mil neu heures 30, vingt quinze à dix heures
e Dimanche 4 mai [redacted] va 23 heures [redacted] je campais dans un bois retiré sur
la commune du THORON. Lieu dit le Porit d'argens, quartier le clapier, à environ
trois kilomètres du CD 17, sur un terrain appartenant à monsieur [redacted]

---J'avais installé ma toile de tente vers 20 heures 30, en retrait du chemin
d'accès, sur une plate forme se trouvant dans le bois et en pleine pente.---

---Je précise que j'étais alors seul et qu'au proximitié il n'existe aucune habita
tion.---

---Je me trouvais dans ma tente, occupé à lire un journal lorsque j'ai eritendu,
à l'extérieur comme un soufflement, pas très fort. J'ai pensé qu'il s'agissait
d'un chasseur et je suis sorti. C'est à ce moment que j'ai aperçu, entre les
arbres, à cinq ou six mètres de moi, en direction du sommet de la côte, et en
suspension à environ un mètre au dessus du sol, un objet très brillant de
couleurs blanche et bleue qui semblait être en verre ou quelque chose d'approchan

Il flottait dans l'air mais ne faisait aucun brui. Il avait la forme d'un oeuf.
Son centre était blanc très pur et très brillant, tout au tour étaient visible
des sortes de pointes allumées de couleur bleue. très brillantes également. Rien
d'autre n'était visible, le centre était totalement lisse. C'était très joli à
voir. En ce qui concerne sa taille cet objet devait avoir environ 1,50 mètre
de haut et cinquante centimètres de large. Je précise qu'il était alors
totalement [redacted].

---Je me suis précipité immédiatement dans mon véhicule, qui se trouvait à pro
ximité immédiate, et je me suis saisi de mon appareil photo 24X36 motorisé auto
focus, de marque NIKKON automatique. J'ai voulu prendre un cliché mais maleureu
sement à cet instant j'ai ressenti, dans l'appareil, comme un choc et il s'est
bloqué, je n'ai pas été en mesure de réaliser de photographie de l'objet.---

---A cet instant l'objet a grossi énormément, son volume s'est multiplié [redacted]
siours fois [redacted] il a commencé à bouger en s'approchant de moi.---

---[redacted] ris peur et j'ai sauté dans ma voiture et je me suis enfui, à son vo
lant en direction du THORONET.---

S.I: L'objet m'a suivi pendant quelques secondes puis je n'ai l'ai plus vu, je ne
sais pas ce qu'il a fait.---

S.I: Pendant tout le temps où j'ai observé cet objet, celui-ci est toujours resté
en l'air. Il n'a jamais fait de bruit.---

S.I: Je suis certain qu'il ne s'agissait pas de la pleine Lune.---

--- Arrivé à LE THORONET j'ai téléphoné à vos services, vous êtes arrivés vers
minuit trente, et vous m'avez accompagné sur les lieux.---

--- Les recherches que vous avez alors effectuées, en ma compagnie, se sont
La personne entendue L'O.P. //

Compagnie :
[REDACTED]

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIÈCE	N° FEUILLET
02	2

C.U. 04525 - PV 00587/95

avérées négatives. L'objet avait disparu sans avoir laissé de trace.-----
S.I:Je n'ai pas encore fait réparer mon appareil photo, je ne sais pas pourquoi
il ne fonctionne plus depuis les faits.-----

---Je n'ai rien d'autre à ajouter au sujet de cette affaire sinon que je vous
remets un dessin que j'ai réalisé et qui représente l'objet observé.-----

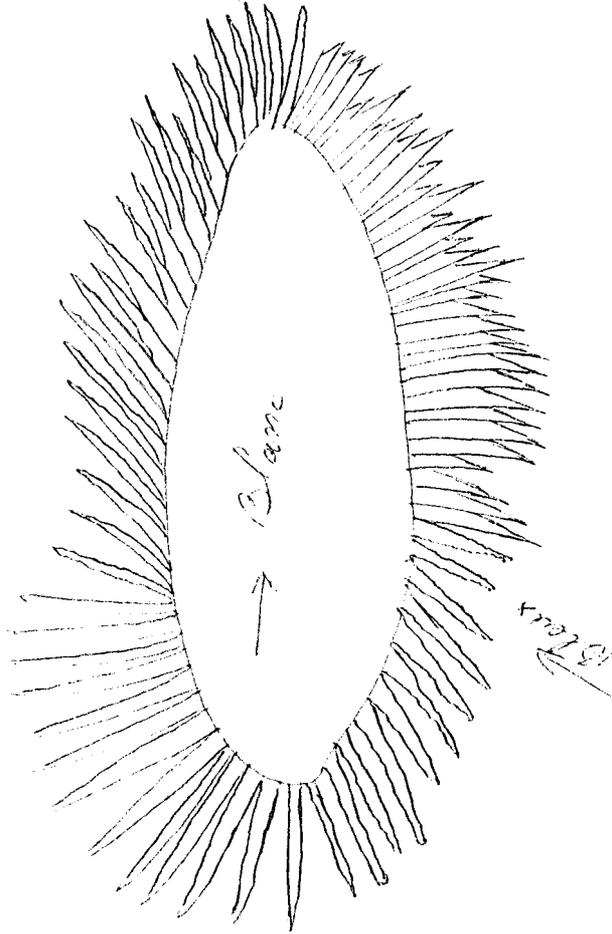
---S.I:Je n'avais pas consommé d'alcool se soir là et je ne m'addonne à aucun
produit hallucinogène. Je précise en outre que je suis assurant moine au Monastè-
re orthodoxe de Saint Michel du VAR à LORGUES.-----

lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'O.P.





u R

R

PV N°: 587/95

Mossier

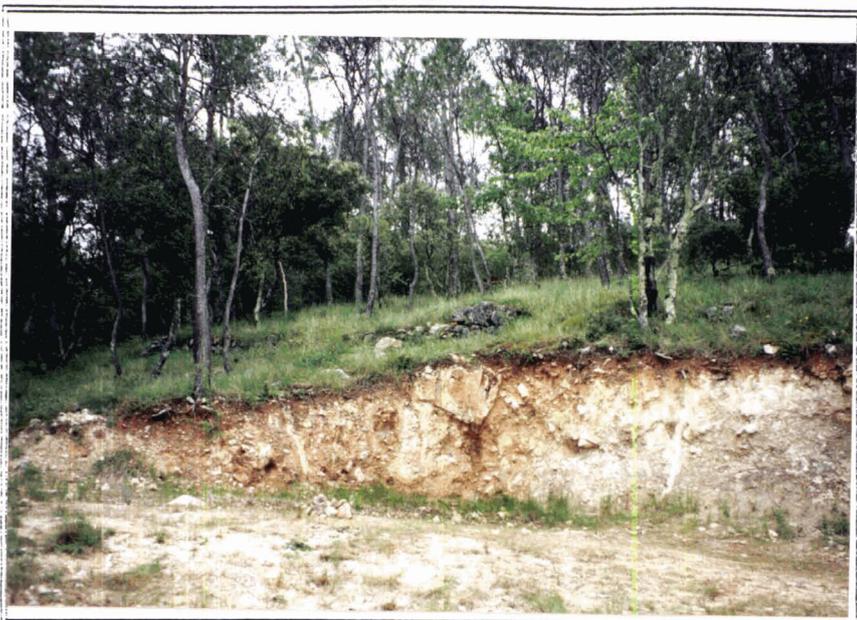
Photographique



Analyse :

-Observation, par Mr
d'un phénomène G.V.M.



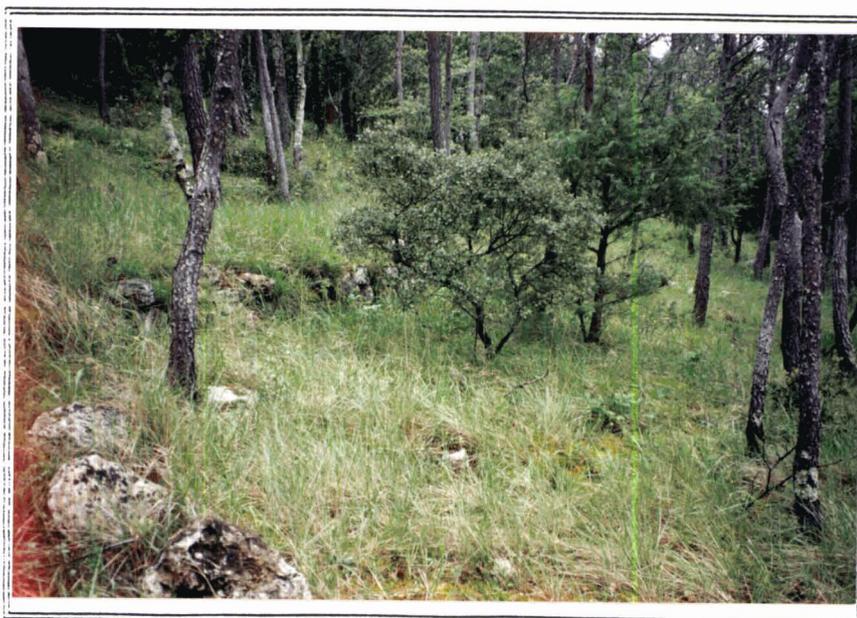


PRISE DE VUE NUMERO I

-Vue photographique du lieu où le phénomène OVNI aurait été observé

-La tente de [redacted] était plantée sur la terrasse, au premier plan adossée contre la paroi rocheuse.

-L'apparition aurait eu lieu entre les arbres, à droite du tas de pierres visible au centre du cliché.



PRISE DE VUE NUMERO II

-Vue rapprochée des lieux. Aucune trace particulière n'est visible au sol. Les herbes et les branches d'arbres sont intactes.